

	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 19 février 2018	
--	---	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
M. Bruno CATHALA, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante, Mme Isabelle LE BOUTOILLER -OPSAHL			X
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats			X
M. Antony GAUTIER, représentant du Conseil municipal de Lille			X
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
M. Patrick DELAHAY, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant			X
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
M. Charles-Edouard MINET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	X		
Madame Brigitte MANGEOL, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			X
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD		Aymeric Potteau	
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Audrey DARSONVILLE			X
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
Mme Christine LE CLAINCHE	X		
M. Aymeric POTTEAU	X		
M. Denis VOINOT	X	Aymeric Potteau	
<u>Enseignant-e-s collègue B</u>			
M. Thomas ALAM	X		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	X		
Mme Annie BOTTIAU	X		
M. Vincent DUPONT			X
Mme Mélissa HAUSSAIRE	X		
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	X		
M. Barnaby PELL	X		
M. Gilles TOULEMONDE			X
<u>Collège AITOS</u>			
Mme Christelle CATELAIN	X		
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Eric FOURE	X		
M. Younès HADDADI	X		

Collège usagers			
M. Pierre AZE		Matthieu Lombard	
M. Anouar BENICHOU			
M. Rémy BRETTON	X		
M. Octave BRICOUT	X		
Mme Claire CATHELAIN		Rémy Bretton	
Mme Elodie CLOEZ	X		
Mme Angeline COUDEVILLE	X	Ludovic Virassamy	
Mme Gersende COIFFARD	X		
M. Soazic FEUGERE			
M. Arman GHOLAMI	X		
Mme Elise SPICHT		Naïké Léger	
M. Thomas TRIQUET	X		
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis DE CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail	X		

Approbation du compte rendu du Conseil de Faculté du 10 janvier 2018

Monsieur le Professeur Cattoir-Jonville signale que la procuration qu'il avait faite en faveur de Madame la Professeure Le Clainche n'apparaît pas dans le compte rendu.

Cette correction introduite, l'approbation est obtenue à l'unanimité, moins une abstention.

Informations sur l'équipe décanale

Monsieur le Doyen rappelle que l'internationalisation de notre Faculté est pour son équipe et lui-même un objectif majeur et, qu'à ce titre, il a décidé de confier deux missions sur le développement international, l'une en direction des établissements et formations anglophones et la seconde vers les établissements et formations hispanophones. Madame Anne-Marie Gorisse, professeure certifiée en anglais, devient ainsi chargée de mission pour les pays et formations anglophones et Monsieur Diederick Wagenaar, professeur certifié en espagnol, chargé de mission pour les pays et formations hispanophones. Ces nouvelles missions seront coordonnées par l'assesseur en charge des relations internationales, Monsieur Thomas Alam.

L'une des premières missions confiées à ces nouveaux membres de l'équipe décanale est l'accroissement du nombre d'échanges dans le cadre du programme européen Erasmus. A ce sujet, Monsieur le Professeur Voinot souhaite que les nouvelles possibilités d'échanges qui pourraient être obtenues soient clairement rattachées au droit, à la science politique ou à l'AES, afin que les écarts entre domaines de formation ne s'accroissent pas.

Informations sur le calendrier prévisionnel des conseils

Un document de synthèse a été transmis ; les dates proposées sont sujettes à évolution du fait des changements intervenant dans les calendriers des conseils centraux.

Monsieur le Doyen signale que le conseil stratégique reste à mettre en place.

Informations sur la dernière conférence des doyens en droit et en science politique

Monsieur le Doyen rappelle tout d'abord que certaines décisions qui s'imposent aux facultés trouvent leur origine dans cette instance.

Lors de la dernière réunion de cette conférence, Monsieur le Doyen a été informé que le passage à une sélection en master 1 devait s'imposer à terme à toutes les facultés.

A ce sujet, Monsieur le Professeur Voinot regrette que les mentions des masters ne portent pas sur une ou des compétences précises, cette différenciation n'apparaissant réellement qu'au niveau des parcours.

Pour Monsieur le Professeur Cattoir-Jonville, une sélection à l'entrée des masters peut rendre difficile leur maintien in fine, faute de viviers de candidats au M2, avec un M1 déjà sélectif.

Informations sur la procédure d'évaluation de notre offre de formation

Cette procédure d'évaluation est actuellement dans une phase de bilan au sein de l'Université de Lille, et ce suite aux auto-évaluations qui ont été demandées aux porteurs de diplômes. Des échanges internes doit naître une capacité à répondre à l'évaluation attentive que va ensuite mener le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). Ces mêmes échanges en interne conduisent à la définition de points de vigilance généraux et de pistes d'amélioration.

Monsieur le Doyen souhaite que les porteurs des différentes mentions de diplôme présentent devant le Conseil de Faculté un bilan pédagogique et docimologique, mais aussi des perspectives de développement. Cette présentation devrait être organisée à l'occasion du Conseil du 16 avril.

Informations sur la mise en place de l'Université de Lille et ses conséquences pour la Faculté

Le budget de l'Université de Lille a présenté dès les premières semaines un déséquilibre financier généré par la non prise en charge par l'Etat de la totalité des frais induits par la fusion (dont les frais de déménagement des services) et par la non compensation du GVT, le glissement vieillissement/technicité, qui correspond aux évolutions des carrières de tous les agents et aux surcoûts qui les accompagnent.

En conséquence, 70% du montant initialement inscrit dans les lignes budgétaires seront ouverts, le complément devant être attribué en septembre prochain.

Certains projets immobiliers vont aussi être rééchelonnés dans le temps.

Pour Monsieur le Doyen, ces contraintes financières doivent nous inciter plus que jamais à développer des ressources en interne, et tout particulièrement grâce à des actions de formation continue.

Un calendrier universitaire commun a été défini et validé par les instances universitaires. C'est donc à l'intérieur de ce cadrage que nous devons définir notre propre calendrier universitaire.

Un recensement de nos besoins en enseignants non titulaires nous est demandé, avec une priorisation commune à toutes les sections. Monsieur le Doyen conteste cette globalisation de nos besoins ; il rappelle l'ampleur du manque d'emplois en enseignants-chercheurs titulaires et l'importance du recours à des non titulaires pour assurer nos missions d'enseignement, et ce pour toutes les sections.

C'est pourquoi, il sollicite le soutien du Conseil afin que nos besoins remontent section par section et sans autre ordre de priorité que celui des sections. Il obtient un soutien total par un vote unanime.

Monsieur le Doyen retient aussi la proposition faite par le Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université, portant sur la mise en place de commissions « emplois », permettant de mieux apprécier l'étendue des besoins et la pertinence d'un échelonnement dans le temps.

Il retient aussi la suggestion faite par Monsieur le Professeur Potteau d'avoir une discussion en Conseil de Faculté sur le recours qui peut être fait au sein de la Faculté à des enseignants contractuels.

Informations sur les nouvelles procédures de l'Université en matière de relations internationales

Après une réunion avec la nouvelle équipe politique en charge des relations internationales au sein de l'Université de Lille, Monsieur le Doyen indique au Conseil que le budget « Relations internationales » qui relevait jusqu'alors du siège de l'Université Lille 2 relèverait dorénavant de la composante, que le statut de professeur invité serait remplacé par la mise en oeuvre de conférences « invités » et que les demandes de mobilité « Erasmus enseignants » seraient soumises au Conseil de Faculté restreint.

Informations sur l'état d'avancement des travaux sur le campus Moulins

Monsieur le Doyen a identifié quatre projets principaux en termes d'amélioration des locaux affectés à la Faculté :

- Le premier, soutenu en partie par un établissement bancaire d'envergure nationale, porte sur la création d'espaces de co-working pour les étudiants, la reconfiguration du hall d'entrée du SCD et la création de salles de travail ;
- Le deuxième projet est financé par le FEDER (Fonds européen de développement économique et régional) et porte sur la création d'une salle connectée, qui fera l'objet de formations spécifiques à leur utilisation proposées aux enseignants. Un développement du projet pourrait se traduire par l'équipement de dix salles en vidéoprojection, la transformation de l'ancien « Fac Bar » en salle lounge pour les étudiants ainsi que l'affectation d'un agent au service du fonctionnement de ces dispositifs;
- Le troisième projet est celui notamment porté par Monsieur Hanicotte et qui a été précédemment présenté au Conseil : aménagement du hall d'accueil du campus ; réaménagement du Centre de Ressources en Langues en espace « enseignants-chercheurs », avec un nouveau mobilier et du matériel de bureautique ; réaménagement du bar de la recherche, avec création d'un espace de détente et de restauration ; amélioration de l'espace-repos et du réfectoire des personnels administratifs et techniques ; acquisition d'un mobilier nouveau et d'équipements ludiques pour rendre certaines zones plus accueillantes ; refonte complète de la signalétique ;
- Le quatrième projet identifié concerne le déménagement d'une partie des services de la scolarité vers des zones plus proches des étudiants.

Ces différents projets sont à des stades différents d'avancement et de financement.

Monsieur Fouré attire l'attention du Conseil sur la nécessaire qualité en termes d'infrastructures et d'équipements que nous devons assurer à l'amphithéâtre Cassin, amphi de prestige qui accueille de nombreux rendez-vous scientifiques. Pour lui, un effort important devrait être consenti pour améliorer les fonctionnalités techniques et assurer un encadrement technique de haut niveau.

Débat et vote sur le principe et la composition du comité de direction

Le comité de direction doit permettre l'échange d'informations entre la Direction au sens large et des élus du Conseil de Faculté. Parmi les membres du Conseil, sont volontaires pour faire partie de ce comité :

Collège A : Madame la Professeure Anne-Cécile Douillet ;

Collège B : Madame Annie Bottiau, Madame Annick Bertrand-Melhem ;
Collège BIATSS : Monsieur Eric Fouré ;
Collège étudiants : Madame Claire Cathelain, Madame Gersende Coiffard, Monsieur Arman Gholami.
Toutes ces candidatures obtiennent un avis favorable unanime.

Débat et vote sur la modification des statuts de la Faculté

Vote : article 9-4 : 16 pour, 7 contre, 2 abstentions, 1 ne prend pas part au vote
Vote global : unanimité moins une abstention

→ **Modification de l'article 6 : ajout de participants à titre consultatif aux séances du Conseil de Faculté**

Afin de permettre la communication et les échanges avec le secteur de la recherche, le directeur/la directrice de l'École doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion - ED 74, ainsi que les directeurs / directrices des unités de recherche associées à la Faculté sont conviés aux séances du Conseil de Faculté. La prise en compte de l'éloignement de certains responsables d'unités de recherche conduit à soumettre leur participation à une demande exprès préalable de leur part.

Il est précisé que les personnalités invitées en fonction de l'ordre du jour peuvent aussi être des membres de l'équipe décanale, en raison de leur domaine d'activités, et des responsables de section d'enseignement, en raison des thématiques abordées.

→ **Modification de l'article 7 : garantie de la parité parmi les personnalités extérieures**

Les scénarios de répartition genrée des personnalités extérieures sont étendus jusqu'aux situations dans lesquelles il n'y aurait que des personnalités du même sexe pour la catégorie 1, c'est-à-dire parmi les personnalités extérieures « institutionnelles ». En conséquence, la catégorie 2, celles choisies « à titre personnel », le serait non plus sur présentation d'une liste arrêtée par le Doyen mais suite à un appel à candidatures et après un vote à la majorité simple des autres membres du Conseil, sur le modèle de ce qui est pratiqué au Conseil d'administration. Si le premier appel à candidatures ne permet pas de garantir la parité, un nouvel appel à candidatures est organisé.

→ **Modification de l'article 8-3 : précisions apportées à la composition du collège B**

Parmi les enseignants non titulaires, apparaissent les agents temporaires vacataires (ATV), auxquels s'applique aussi la double condition d'effectuer un service d'au moins 64 heures TD et de solliciter leur inscription sur la liste des électeurs.

→ **Modification de l'article 8-4 : organisation d'une élection partielle dans les collèges des personnels**

La situation d'une liste de personnels dont aucun des membres ne peut plus siéger est envisagée, avec l'obligation d'organiser une élection partielle pour la durée du mandat restant à courir.

→ **Modification de l'article 9-4 : précisions apportées à la procédure de procuration de la part d'un élu étudiant**

En cas d'impossibilité de l'élu étudiant et de son suppléant de participer à une séance du Conseil, une procuration ne peut être donnée qu'à un autre élu étudiant, et non pas à un élu d'un autre collège tel que la formulation précédente pouvait le laisser penser.

→ **Modification de l'article 11 : création d'un comité électoral consultatif**

Le scrutin portant élection d'un nouveau Doyen conduit à la mise en place d'un comité électoral consultatif chargé de ces opérations électorales. Les modalités de ce comité seront précisées dans le règlement intérieur de la Faculté, qu'il reste à construire et à faire valider.

→ **Modification de l'article 11 : nouvelles modalités pour la déclaration de candidature aux fonctions de Doyen**

La déclaration de candidature doit être déposée en plus auprès du comité électoral consultatif créé pour l'occasion, et le délai de dépôt est porté à au moins dix jours avant la date de l'élection.

→ **Modification de l'article 11 : modalités de la propagande électorale**

Une possibilité est donnée à chaque candidat d'adresser un message électoral aux membres du Conseil dans les sept jours qui suivent la date limite du dépôt de candidature, soit au moins trois jours avant la date du scrutin.

→ **Modification de l'article 11 : audition des candidats par le Conseil**

Les différents candidats déclarés sont entendus séparément par le Conseil. Ils présentent leur candidature pendant dix minutes et répondent ensuite aux questions du Conseil pendant vingt minutes. Sous la supervision du comité électoral consultatif et avec l'accord des candidats, ces modalités peuvent être modifiées pour répondre à des situations particulières.

→ **Modification de l'article 11 : dépassement de trois tours de scrutin**

Pour prendre en compte la possibilité qu'au troisième tour de scrutin, une égalité apparaisse entre deux candidats, il est ajouté que la majorité relative permettra l'élection aux tours suivant les deux premiers scrutins.

Débat et vote sur la possibilité pour les étudiants de la Faculté de partir en mobilité internationale en L3

La mobilité dans un parcours universitaire étudiant ne doit pas être considérée comme un handicap. C'est pourquoi Monsieur le Doyen propose que cette possibilité soit ouverte officiellement à tous nos étudiants de troisième année de licence, quel que soit le diplôme préparé.

Sa proposition est validée à l'unanimité.

Madame Bottiau rappelle que cette exclusion de la L3 dans certaines situations correspondait à la suppression du DEUG et qu'ainsi la possession d'au moins un diplôme exigée par certains partenaires étrangers ne pouvait trouver une réponse qu'en privilégiant les titulaires d'une licence, soit au terme de la L3.

Débat et vote sur une motion afin de conserver le périmètre actuel de la Faculté

Lors de sa séance du 8 novembre 2017, les membres du précédent Conseil de Faculté avaient adopté à l'unanimité une motion reprise ci-dessous :

« Le Conseil de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales s'oppose à tout changement de dénomination et réaffirme son attachement à ses trois domaines de compétence : droit, sciences politiques et AES.

En conséquence, il s'oppose à toute restructuration qui remettrait en cause la cohérence de son offre de formation. La Faculté entend rester la composante de référence dans le domaine des sciences juridiques, politiques et sociales ».

Monsieur le Doyen propose qu'à nouveau cet attachement soit réaffirmé par le nouveau Conseil élu en décembre dernier. Il propose à cet effet une nouvelle motion qui obtient un vote favorable unanime :

« Au regard du positionnement de plusieurs composantes de l'Université de Lille en matière de recomposition des facultés dans les domaines sciences humaines et sociales (SHS) / droit, économie, gestion (DEG), la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université de Lille, réunie en conseil ce jour, réaffirme son attachement à son appellation et son périmètre actuels. Elle souligne la grande complémentarité des disciplines centrales dans les formations de droit, science politique et AES, tant du point de vue des enseignant.e.s-chercheur.e.s que des étudiant.e.s et des métiers auxquels ils/elles aspirent ».

Débat sur l'état d'avancement de la procédure Parcoursup

Monsieur le Doyen alerte les membres du Conseil sur les difficultés importantes qui se profilent pour notre Faculté, avec une injonction à mettre l'étudiant au centre de la pédagogie, tout en nous imposant des capacités d'accueil élevées, alors que seules de faibles réponses nous sont apportées en termes de moyens humains et budgétaires.

Il rappelle notamment que les instances de l'Université ont voté des capacités d'accueil limitées supérieures à celles que la Faculté avait demandées, que, suite à cela, il a fait part à la direction de l'Université des risques que ces choix pouvaient engendrer quant à la capacité de la Faculté d'accueillir un tel nombre d'étudiant.e.s tant d'un point de vue humain que matériel, sans qu'à ce stade ces risques n'aient été pris en compte.

Paroles aux étudiants

Des élus étudiants souhaitent évoquer la situation difficile des étudiants reconnus handicapés bénéficiant d'aménagements d'études ou d'examens, qui rencontrent des difficultés à faire reconnaître et prendre en compte ces aménagements.

Monsieur le Doyen propose que des échanges mieux préparés soient organisés ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté, en invitant les élus des collèges A et B à se réunir en Conseil restreint.